CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 16 JUIN 2022

L'EDITO

Dans ce numéro, au moment où les enjeux agricoles font l'actualité, nous nous demandons si les politiques publiques préservent bien notre agriculture à l'échelle de notre agglomération.

Nous vous invitons également à nous demander si la relance des grands évènements de l'été constitue une véritable politique culturelle à Nîmes.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Isabelle POUSSIER, Catherine BERNIE-BOISSARD, Véronique PINGUET-MICHEL, Claude ALLET

Carte des zones irriguées montrant que la ZAC du Mas de Vignoles a été aménagée sur ces terres « à préserver ».

Préserve-t-on assez notre agriculture à l'échelle de l'agglomération ?

La guerre en Ukraine et les effets du changement climatique nous ont brutalement rappelé les risques de pénuries de certains aliments de base. L'interdépendance des États pour assurer l'alimentation de leur population montre aujourd'hui ses limites. Elle nous invite à repenser nos modèles agricoles. La préservation de notre agriculture redevient une priorité à l'échelle des intercommunalités. Quel bilan peut-on tirer des politiques de Nîmes Métropole à ce sujet ?

Pour :

Dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2018, l'objectif de la commune de Nîmes est de **réduire la consommation d'espace en privilégiant le renouvellement de la ville sur elle-même** et la requalification ou la restructuration des sites urbains dégradés. « ***70% de la production de logements et des activités urbaines qui leur sont liées seront réalisés dans le tissu urbain existant*** ».

Les extensions urbaines d'habitat porteront sur les sites de Mas Lombard, Petit Védelin et Grand Védelin, Puits de Roulle, déjà inscrits dans le PLU précédent en zones à urbaniser. Une partie des zones d'urbanisation future du PLU de 2004 sera reclassée en zone naturelle ou agricole (Villeverte, la pointe ouest de Mas de Vignoles, la partie sud-est de Mas Lombard)

Contre :

Certes, la préservation des terres agricoles figure dans les objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable du PLU. Mais on peut regretter que cela n'occupe que 2 objectifs parmi les 46 de ce document. Par ailleurs, **aucune réflexion sur la valeur agronomique des sols, ni aucun calcul sur le volume de terres à sanctuariser n'ont présidé à la définition des zones à réserver à l'agriculture**. Dans le PLU, **la production agricole n'est pas considérée comme un besoin,** contrairement à l'habitat, les équipements publics et les zones d'activités. De nombreux secteurs de bonne valeur agronomique et disposant d'un réseau d'irrigation ont été mobilisés dans le passé pour y construire de vastes zones commerciales au sud de la ville (cf carte jointe).

Pour :

Pour aller plus loin que la protection du foncier agricole, **Nîmes Métropole s'est engagée dans un Projet d'Alimentation Territorial,** en concertation avec de nombreux acteurs. Ce PAT, prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a été voté en avril 2022.

Son ambition est de consolider le tissu agricole, de développer les circuits courts, d'accroître la part du bio, de lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire. Son programme d'actions vise à faciliter les transmissions de terres agricoles afin de renouveler les générations d'agriculteurs. **Il ne sert à rien, en effet, de préserver des terres, s'il n'y a plus d'exploitants pour les mettre en valeur**.

Contre :

Le principal allié de la préservation de l'agriculture sur l'agglomération est le Plan de prévention des risques d'inondation. Il limite drastiquement les projets d'extension urbaine.

La PAT de Nîmes Métropole fait **le constat de l'accélération de l'artificialisation en 2019 et 2020 à l'échelle du SCOT** Sud Gard. Il est urgent que des mesures plus restrictives soient prises dans les PLU de toutes les communes de l'agglomération. La loi Climat du 22 aout 2021 inscrit « l'objectif d'absence d'artificialisation nette à terme », avec une première étape d'ici 2030.

Pour :

Face aux conséquences du changement climatique, le PAT prévoit **l'extension du réseau d'irrigation BRL et la préservation des terres irriguées.** Ce réseau est un atout vital pour assurer la pérennité de productions locales. Il est indispensable pour réorienter une partie des productions vers du maraichage et des céréales dont le territoire de l'agglomération est aujourd'hui déficitaire (alors qu'il est très excédentaire en fruits et en vignes).

Contre :

Si les pistes définies par le PAT Nîmois sont utiles, il est regrettable que les outils dont disposent les collectivités locales restent de portée limitée sur la structuration de la filière agricole. A l'échelle de Nîmes Métropole **le nombre d'exploitations agricoles poursuit son déclin. Il passe de 2524 en 1988 à 905 en 2020** (source RGA). Ce phénomène suit l'évolution nationale : « *En 50 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 76% et leur surface moyenne a été multipliée par 3,6. © Reporterre* ». **La Politique Agricole Commune**, avec son principe de subvention à l'hectare **a favorisé le développement de grandes exploitations au service de l'agro-industrie.**

Sans conclure :

La nécessité de préserver notre agriculture fait aujourd'hui consensus tant au niveau national que local. Si le Projet d'alimentation territorial de l'agglomération est un premier pas pour une action coordonnée, **il est dommage que les élus n'aient pas opté pour un PLU intercommunal afin d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette de manière solidaire** à l'échelle de l'agglomération.

Les grands évènements de l'été (Journées romaines, Festival des arènes, Nîmes cité des dieux, ...) **font-ils une politique culturelle ?**

Si vous consultez l'agenda de la ville de Nîmes, vous constatez qu'entre le mois d'avril et la rentrée de septembre, se succèdent des évènements qualifiés de culturels et qui participent à l'attractivité touristique. En avril, Les Grands Jeux romains, un spectacle à vocation historique. Fin-mai et début juin, la Féria de Pentecôte, autour de la tradition taurine. Mi-juin, fin juillet, Le Festival de Nîmes, rendez-vous de musiques actuelles. En juillet-août, le cinéma avec Une salle sous les étoiles et Un réalisateur dans la ville. Suivi de Nîmes, Cité des Dieux, divertissement sur le thème de l'Antiquité. En septembre, la Féria des vendanges clôture la saison tauromachique.

Pour :

Le Festival de Nîmes qui fête ses 25 ans cette année, attire **un large public, en particulier les jeunes**, car il programme des vedettes internationalement connues. Comme Les Grands Jeux romains, plutôt destinés à un public familial, il contribue à l'animation de la ville et à son dynamisme commercial.

Contre :

Certes, mais **cette succession d'évènements**, qui mélange le divertissement populaire, la fête, le cinéma, la musique, **a un caractère disparate**. Il n'y a aucun fil conducteur les reliant à une politique culturelle pérenne.

Pour :

Ce n'est pas l'essentiel. Nîmes bénéficie de monuments romains bien conservés. Les spectacles dans les arènes, avec le concours d'un historien, permettent de les faire connaître ou de les redécouvrir. **Nîmes rentre dans le club fermé des spectacles de reconstitution historique** sur le modèle du Puy-du-Fou, ce qui est un atout touristique.

Contre :

En effet, **tout se passe**, loin d'une politique culturelle, **comme si comptaient surtout les statistiques de fréquentation**. Comme si on entendait déjouer la malédiction qui pèserait sur Nîmes l'été, voulant que les touristes ne restent que quelques heures, en raison des conditions climatiques. On veut retenir et fixer le public. **D'où la multiplication et la juxtaposition d'évènements, sans cohérence**.

Pour:

La venue de stars, comme Patrick Sébastien et ses sardines à la Féria cette année, est l'occasion pour le public d'accéder à des spectacles populaires, parfois gratuits. **La multiplicité des évènements, traduit une volonté de satisfaire les attentes de différents publics.**

Contre :

Le prétexte de la chaleur estivale à Nîmes l'été ne tient pas. Les températures sont identiques à Montpellier, en Arles ou en Avignon. **Ces trois villes ont su créer une identité culturelle d'été**. Avignon avec le théâtre, Montpellier avec la musique et la danse, Arles avec la photo…

Autant de villes dont les activités périphériques aux festivals créent une vie culturelle diurne et nocturne. Tandis qu'à Nîmes, la journée est vide, sauf à visiter le Musée de la romanité et les monuments romains.

Pour :

Nîmes a toujours eu des festivités originales par rapport aux autres villes de la région, comme Orange avec les Chorégies, Arles et son festival de théâtre Jean Deschamps. Citons par exemple la représentation de Carmen dans nos arènes avec une corrida, dès 1901, mais aussi, en 1979, le même opéra avec le torero Nimeño II.

Contre :

Ce n'est plus le cas depuis vingt ans. **Pour l'essentiel, les festivals sont des évènements « clé en main » qui ne reposent pas sur une implantation locale**. La société Edeis gère à la fois l'aéroport et les divertissements dans les arènes. Le Festival de musiques actuelles est programmé par des tourneurs.

Pour :

Oui, mais **la Pégoulade mobilise les enfants des écoles nîmoises et des associations**. N'oublions surtout pas de souligner les initiatives autour du cinéma, qui associent des acteurs locaux, le Sémaphore et Sophie Rigon ! Dans le domaine culturel, citons encore **le rayonnement international du Prix Hemingway**, créé localement par l'éditrice du Diable Vauvert et remis pendant la Féria.

Contre :

Oui, mais **ces évènements, même reconduits chaque année, sont éphémères**, à l'exception de la tauromachie, qui repose sur une tradition implantée et des évènements qui lui sont liés. La question est posée depuis les années 1950, avec la disparition du Festival de théâtre Raymond Hermantier dans les arènes, ainsi que du Nîmes International Jazz Festival créé en 1976 par Guy Labory, où se produisit par exemple Miles Davis.

Pour:

Certes, ce n'est pas l'été, mais **la ville a son Festival Flamenco chaque année en janvier et Nîmes Métropole son Jazz Festival à l'automne**. S'il n'y a pas de thématique pérenne et reconnue l'été, Nîmes sait s'appuyer sur les acteurs locaux pour ses politiques culturelles.

Sans conclure:

Le programme de la municipalité actuelle prévoyait, avec la création d'une biennale d'art contemporain, un nouvel évènement d'été avec un Festival off pendant les concerts aux arènes. Une fois encore, on multiplie et on juxtapose des initiatives culturelles.

Mais, quand les édiles locaux et communautaires prendront-ils l'initiative d'engager une politique culturelle à l'échelle du territoire, associant les acteurs locaux, les collectivités, et le monde artistique ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr
Retrouvez-nous sur notre site : http://www.controverses30.fr/
Et sur notre page Facebook